



DEPOT DE DOSSIER **COMPLET\*** : **UNIQUEMENT** sur RDV via le site <https://rendezvousonline.fr>

**!/ \ Le demandeur est OBLIGATOIREMENT présent même s'il est mineur !/ \**

**\*/ \ Lors du rendez-vous de dépôt de dossier, il est OBLIGATOIRE de présenter un dossier COMPLET avec l'ensemble des pièces justificatives CONFORMES.**

**Face à une augmentation des incivilités, tout dossier INCOMPLET sera REFUSÉ et le rendez-vous sera ANNULÉ.**

## CNI et PASSEPORT

### PIECES A FOURNIR AU DEPOT DU DOSSIER

#### 1<sup>ère</sup> demande ou renouvellement

- Formulaire de demande de CERFA à retirer en mairie. Compléter entièrement la première page à **l'encre noire**, en **majuscules** et **avec les accents** !

**OU** pré-demande en ligne imprimée sur le site <https://passeport.ants.gouv.fr>

- Passeport ou CNI en cours de validité **OU** copie intégrale d'acte de naissance (1) de - 3 mois

- 2 photos d'identité récentes et conformes (-6 mois) : la tête dégagée et droite, le regard devant et sans lunettes, la bouche fermée et sans sourire...

- 1 justificatif de domicile de **moins d'un an et AU NOM DU DEMANDEUR** (pour les majeurs) **OU** au nom du parent qui accompagne l'enfant mineur (facture d'électricité, eau, téléphone, taxe d'habitation ou avis d'imposition).

#### **!/ \ Timbre fiscal pour les passeports :**

achat en librairie/tabac ou sur le site <https://timbre.impots.gouv.fr>

- Adultes : 86 €
- Mineur + de 15 ans : 42 €
- Mineur - de 15 ans : 17 €

#### **!/ \ Pour le renouvellement de la CNI : VERIFIER la date de validité :**

si la CNI est délivrée à partir du 2/01/2004 pour une personne majeure, elle est prolongée de 5 ans. Il est donc inutile de la renouveler sauf en cas de :

- Déménagement
- Changement d'état civil
- Voyage à l'étranger. Il faut donc justifier la demande par une attestation sur l'honneur précisant les dates et lieu du voyage ou un bon de réservation.

(1) : vérifier si la mairie de naissance est concernée par COMEDEC <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation> si c'est le cas, il n'y a pas besoin de la copie mais apporter le livret de famille

<b>CAS PARTICULIERS – PIÈCES À AJOUTER AU DOSSIER</b>		
	<b>CNI</b>	<b>PASSEPORT</b>
<b>Perte/Vol</b>	Perte : Déclaration de perte complétée (CERFA 14011*2) Vol : Déclaration de vol faite en gendarmerie	
	Timbre fiscal de 25€ acheté en librairie/tabac ou sur le site : <a href="https://timbre.impots.gouv.fr">https://timbre.impots.gouv.fr</a>	Timbre fiscal acheté en librairie/tabac ou sur le site : <a href="https://timbre.impots.gouv.fr">https://timbre.impots.gouv.fr</a> Adulte : 86 € Mineur de + de 15 ans : 42 € Mineur de – de 15 ans : 17€
<b>Mineurs</b>	CNI du titulaire de l'autorité parentale (personne accompagnant le mineur)	
<b>Garde partagée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Justificatif de domicile de moins d'un an des deux parents (facture d'électricité, eau, téléphone, taxe d'habitation ou avis d'imposition).</li> <li>- CNI du parent présent ET <b>photocopie</b> de la CNI du parent absent au RDV. <b>(les photos de CNI ne sont pas acceptées)</b></li> <li>- <u>Séparation sans jugement</u> : attestation sur l'honneur des parents mentionnant le mode de garde.</li> <li>- <u>Séparation avec jugement</u> : copie du jugement.</li> </ul>	
<b>Majeur hébergé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant (facture d'électricité, eau, téléphone, taxe d'habitation ou avis d'imposition).</li> <li>- <b>Photocopie</b> recto/verso de la CNI en cours de validité de l'hébergeant. <b>(les photos de CNI ne sont pas acceptées)</b></li> <li>- Attestation sur l'honneur de l'hébergeant précisant l'hébergement depuis plus de 3 mois.</li> </ul>	
<b>Mariage</b>	- Copie de l'acte de mariage de moins de 3 mois.	
<b>Divorce</b>	- Jugement de divorce	
<b>Nationalité française nouvellement acquise</b>	- Justificatif de nationalité française	
<b>Durée de validité</b>	- 10 ans pour les majeurs	- 10 ans pour les majeurs
	- 10 ans pour les mineurs	- 5 ans pour les mineurs

### **RETRAIT DES TITRES**

Vous serez informé par SMS de l'arrivée de votre pièce d'identité à la mairie. Vous disposez de 3 mois pour la retirer en mairie. Passé ce délai, elle sera **détruite**.

Les retraits se font les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 14h30. En dehors de ces horaires, prendre rendez-vous au 05.49.90.75.54.

Apporter impérativement votre ancienne CNI ou ancien passeport ainsi que le récépissé qui vous a été remis lors de votre demande.

Les passeports et CNI ne peuvent être remis qu'à la personne ayant fait la demande.

Les mineurs de plus de 12 ans doivent être présents et accompagnés d'un parent muni d'une pièce d'identité.

La présence du mineur de moins de 12 ans au retrait de la demande n'est pas nécessaire. Le parent qui vient chercher la CNI ou le passeport de son enfant devra présenter une pièce d'identité.